

ENSEIGNEMENT *DE* et *EN* « LANGUES REGIONALES » : QUELLES PRIORITES ?

La bataille actuelle menée en Bretagne sur le niveau A2 en fin de cursus bilingue en primaire, la demande de retrait des programmes (sic!) ainsi que la polémique qui en résulte nous semble présenter un double danger :

1) Danger pour nos élèves.

Le bilinguisme est une construction. Le présenter autrement serait mentir aux familles et aux élèves. On ne peut pas dire, comme on le dit beaucoup en ce moment à propos des petits Bretons, qu'un élève, même brillant, qui a suivi un cursus bilingue à parité *est* bilingue en fin de scolarité primaire. Il a des compétences diverses, et, normalement, il a appris à construire un parcours et une progression en langue. Il poursuivra au collège les activités de réflexion sur la langue, d'ouverture culturelle, la consolidation du niveau de langue qui sont requises pour avancer dans l'apprentissage.

On a vu de nombreux enfants issus d'une école bilingue publique, associative ou privée arriver en 6^{ème}, capables de parler et de comprendre un discours sur des sujets de leur âge (parfois plus que A2 pour les meilleurs, parfois moins...) mais on sait d'expérience qu'ils ne sont pas tous capables d'écrire et de lire des productions et des textes du niveau A2. Cela est vrai pour les petits Basques, les petits Corses, les petits Catalans, les petits Occitans, les petits Alsaciens... Les petits Bretons sont-ils au-delà que leurs camarades, dans les 5 compétences qu'il faut évaluer pour attribuer un niveau du cadre européen, ainsi qu'au niveau culturel qui est une part importante du programme tant décrié ?

Le « niveau » A2 n'a pas été fixé ni au hasard ni pour démolir la patiente construction qu'a nécessité l'enseignement bilingue et sa reconnaissance. Ce repère du cadre européen a été donné en toute connaissance de cause par des pédagogues soucieux de valoriser et faire reconnaître mieux encore l'enseignement bilingue. Ils se sont réunis sérieusement, ont consulté, échangé, ont pesé le pour et le contre, ont comparé leurs expériences, leurs attentes, avec une vision globale du système, et en tenant compte aussi de ses lacunes qu'ils sont bien placés pour connaître et mesurer. Il y a accord là-dessus dans une vision d'ensemble de toutes les langues régionales, y compris celles qui à l'heure actuelle, dans l'enseignement public, scolarisent 40% ou plus d'une classe d'âge en bilinguisme à parité.

Il est donc pédagogiquement regrettable de placer la polémique sur le terrain du « niveau » en jouant sur les mots, et en traduisant par « nivellement ». Parents, élèves et enseignants n'ont rien à gagner à cette bataille de mots et à ces arguments « militants » alors qu'ils ont la chance, enfin, d'avoir cette reconnaissance officielle que sont des programmes de l'Education nationale, validés par le CSP selon les règles. Ils sont nombreux à le reconnaître, dans toutes les régions.

2) Danger pour le statut des langues régionales dans l'enseignement public.

Faut-il rappeler :

- la carence de textes officiels adaptés concernant l'enseignement des langues régionales en France et leur réelle intégration dans le système éducatif ?
- que la publication de programmes pour les langues régionales, mentionnant les diverses modalités ouvertes est l'objet d'au moins 15 ans d'efforts (et combien de programmes collectivement rédigés ont été par la suite enterrés) ?
- qu'il a été très difficile de négocier l'intégration de l'enseignement bilingue dans ces programmes qui ont fait l'objet d'une commande spéciale du ministère (la rédaction du palier 2 pour les collèges est en cours)
- que l'alignement des langues régionales sur les autres langues, en terme de textes réglementaires, est ce qui peut leur arriver de mieux aujourd'hui. C'est d'ailleurs l'objet de négociations importantes, notamment pour qu'elles prennent leur place dans le socle commun par exemple ainsi que dans les circulaires de rentrée : voilà les vrais problèmes de l'heure actuelle.

Faut-il enfin rappeler que le pire est un maigre régime d'exception qui laisserait nos langues en dehors du plan de rénovation pour les langues vivantes en train de se mettre en place, laissant entendre qu'elles sont négligeables ou marginales dans le développement linguistique des enfants.

Pour ces raisons, nous pensons que la bataille sur la pertinence ou non du niveau A2 est un leurre, un prétexte, une fausse bataille qui nous éloigne des enjeux véritables et qui aura pour seul effet de détruire l'édifice des programmes des langues régionales en construction, on se demande dans quel intérêt. C'est se tromper de cible.

Avoir des programmes de qualité, comme toutes les langues en ont, représente en effet pour les langues régionales dans l'enseignement public une légitimation très utile sur le terrain de l'enseignement de langue.

Nous rappelons que jusqu'à présent, aucun programme national ne prenait en compte ou ne mentionnait l'enseignement bilingue et que celui-ci n'était régi que par de simples circulaires. Avoir un programme qui intègre la spécificité de l'enseignement bilingue à parité représente pour cette modalité d'enseignement une légitimité dont elle a grand besoin, en particulier là où elle est encore contestée, en de nombreux endroits, à de nombreux niveaux !

Il faut se féliciter de cette nouvelle existence réglementaire et c'est sur elle qu'il faut s'appuyer pour avancer encore.

Oublier ces réalités et demander le retrait pur et simple des programmes de langues régionales pour le primaire est proprement suicidaire.

Ceux qui actuellement, oeuvrent de cette façon, de l'intérieur, se rendent-ils compte qu'ils sont les meilleurs alliés des opposants à tout enseignement sérieux et reconnu des langues régionales ? En participant à la destruction des efforts du plus grand nombre pour intégrer nos langues dans le système de l'Education nationale, les tenants du retrait porteraient, s'ils réussissaient, la responsabilité historique d'une régression de vingt ans au moins.

Pour sa part, la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc préfère rappeler les priorités actuelles, en lien avec les réalités de terrain:

- une mention explicite de la place des langues régionales dans les **programmes et horaires nationaux**, notamment à l'école primaire (avenant au BO du 12 avril 2007) et dans les circulaires de rentrée.
- **une prise en compte dans le « socle commun »** notamment dans le volet « culture humaniste »
- **un développement conséquent de l'enseignement bilingue à l'école et suivi en collège et lycée** (avec notamment une épreuve spécifique ou une mention au baccalauréat) ce qui implique avant tout un bon recrutement d'enseignants bilingues et une bonne information des familles et des collectivités locales.
- une clarification des textes et une diffusion de l'information concernant la prise en compte des résultats en langues régionales pour l'obtention du **Diplôme National du Brevet** et un alignement sur les **coefficients** attribués aux langues anciennes dans les épreuves optionnelles du **baccalauréat**
- - une augmentation conséquente des **postes au CAPES**

Nous voulons que le ministère produise un plan national « langues régionales » pour que l'Etat affirme son engagement (en termes de réglementation, de moyens, de reconnaissance sociale) permettant ainsi aux collectivités territoriales et aux académies concernées d'appliquer au mieux la loi du 23 avril 2005.